



PREAVIS MUNICIPAL N° 2024/07

**ST-TRIPHON – ECA 3537 - 3651 – Domaine des Peupliers
Travaux d'entretien divers**



Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

I. HISTORIQUE

En 1946, à la suite de travaux d'assainissement et de défrichement de la plaine du Rhône, la Municipalité sollicitait un subventionnement de l'Office des constructions agricoles pour un projet de ferme afin de valoriser et rationaliser le domaine des Grandes Iles d'Aval.

L'année suivante, le Conseil d'Etat octroyait une aide financière pour la colonisation agricole de la plaine du Rhône et pour la construction de fermes modèles à Ollon, Aigle, Yverne et Corbeyrier.

Le préavis relatif à la construction d'une ferme aux Iles (1948-10) a été validé lors du Conseil communal d'octobre 1948 et les travaux se sont achevés en 1950. Le projet s'est développé par la construction d'un hangar en 1954, et d'une dépendance pour les porcs et le matériel en 1964.

Le 25 août 1991, un incendie détruisait la ferme et une partie de l'habitation. Ces bâtiments ont été reconstruits en 1992.

Le premier locataire à exploiter ce domaine a été, jusqu'en 1952, la société anonyme des Grandes Iles, puis la famille DEPIERRAZ de 1952 à 1962 et, dès cette date, la famille DULEX.

Le 15 décembre 2017, le Conseil communal d'Ollon autorisait la constitution d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) d'une durée de trente ans, en faveur de M. Olivier DULEX. Celui-ci a depuis construit une nouvelle étable (ECA 7364) pour loger selon les normes son jeune bétail.

II. SITUATION

Le Domaine des Peupliers, propriété de la Commune d'Ollon, est actuellement affermé par M. Olivier DULEX. La surface agricole utile de 3'613 ares est propriété communale à l'exception de 150 ares qui appartiennent au fermier. Selon les principes de calcul des surfaces garanties à long terme, la taille de l'exploitation permet la garde de plus de 90 UGBFG (unité de gros bétail consommant des fourrages grossiers).

Depuis quelques années, le système d'évacuation du fumier présente des signes de fatigue avec deux grosses casses en 2023. Les pièces de rechange neuves pour l'évacuateur ne sont plus fabriquées, il faut donc en chercher sur le marché d'occasion, voire les fabriquer. A cela s'ajoute de nouvelles normes pour la fumière qui imposent son agrandissement.

III. TRAVAUX PROJETES

Remplacement de l'évacuateur à fumier (ECA 3537)

Aujourd'hui, le système en place est un piston qui pousse le fumier dans un tube, depuis la sortie de l'étable jusqu'à la fosse. Par une pipe centrale, la matière est acheminée au centre de la fosse à fumier. L'ensemble du système, datant de plus de trente ans, est obsolète. En 2023, des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence. L'atelier mécanique mandaté a fait remarquer que plus aucune pièce de rechange n'était disponible pour cette installation.



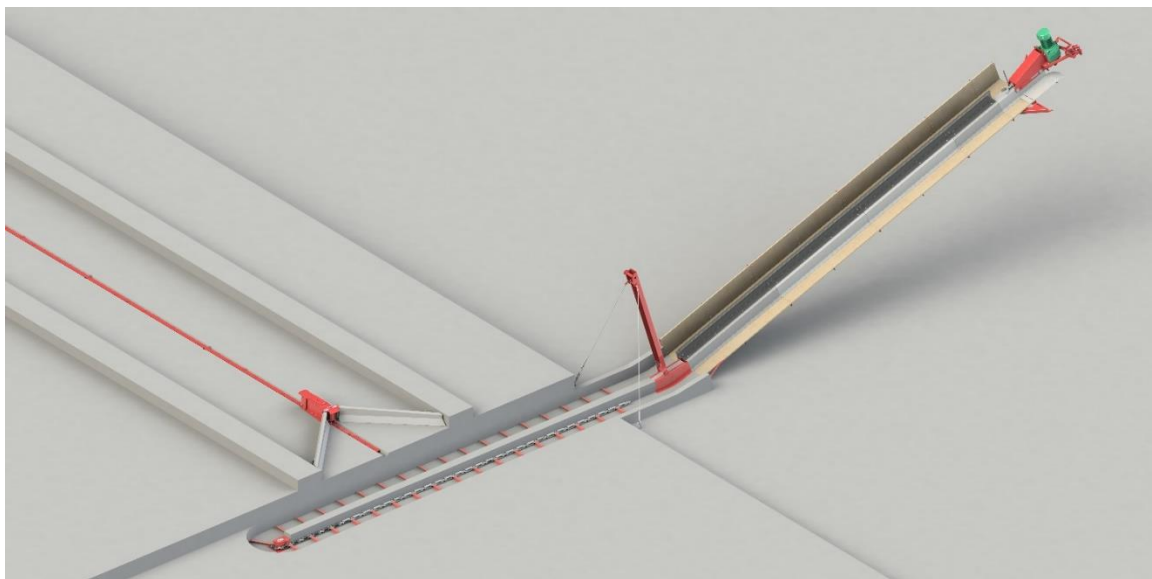
Pipe centrale actuelle



Vérin actuel fatigué

Afin de la remplacer, une solution simple techniquement est préconisée. En effet, les agrégats des fermes souffrent des contraintes mécaniques, de l'humidité et de l'acidité des matières fécales. Il semble dès lors judicieux d'installer un système robuste, simple à remplacer et facile d'accès.

Ci-dessous, un schéma type de l'installation envisagée. Il s'agit d'un râtelier à chaîne qui transporte le fumier et une partie de ses liquides vers le centre de la fosse.



Agrandissement de la fumière

À la suite de la construction sur le DDP, respectivement de la nouvelle étable pour les génisses et la mise à jour du calcul du stockage selon les normes, il s'avère que la fumière actuelle n'est pas conforme par rapport au stockage du volume produit.

Dès lors, deux options se présentent à la Commune, propriétaire du domaine :

1. laisser à l'exploitant le soin de régler et trouver la solution et le financement.
2. réaliser la mise en conformité en même temps que la réfection du système d'acheminement du fumier.

En regard de la situation, à savoir :

- du positionnement des bâtiments,
- des travaux à réaliser sur le système d'évacuation du fumier de l'écurie,

- des obligations d'augmentation des durées de stockage du fumier indépendamment de la nouvelle étable à génisses,
- du fait que l'exploitant a déjà investi de son côté pour loger les génisses dans les normes,

il a été décidé que ces travaux seraient pris en charge par la Commune.

Ceux-ci consistent à augmenter la fumière côté Aigle qui verra un mur érigé sur ses trois côtés afin d'en accroître la capacité.

D'une longueur de 15 m sur 6,5 m de large, avec des murs latéraux d'1,5 m de haut, cela permettra un stockage minimum de 145 m³, qui comblera ainsi largement le déficit actuel estimé à 95 m³ et donnera un peu de marge pour l'avenir.



Remplacement des parois en bois du rural (ECA 3651)

Les parois du rural, côté Rhône, sont pourries, tombent en lambeaux et présentent un danger. En 2023, la Municipalité avait comme objectif de remplacer un pan chaque année. D'ailleurs, le premier, côté sud, a été refait avec du mélèze issu des forêts communales.



Il était prévu de poursuivre ces travaux par voie budgétaire mais la nécessité d'en réaliser d'autres, notamment de rénovation, ont poussé l'Autorité à regrouper l'ensemble des besoins dans un seul préavis.

Le renouvellement des trois parois restantes est envisagé selon le même principe que pour la première, soit avec des planches de mélèze local. Le bois sera façonné à la scierie de Corbeyrier. Il est également prévu le remplacement de certaines poutres.

Développement durable

Le projet présenté ici tient compte des trois aspects essentiels dans ce domaine :

Ecologique – maintenir des outils de travail aux normes pour des activités agricoles – utilisation d'une ressource naturelle locale, renouvelable et indirectement au maintien d'un environnement paysager spécifique aux régions de montagne.

Social – amélioration des conditions de nos agriculteurs pour l'approvisionnement alimentaire et l'entretien de nos domaines et alpages – bien-être animal.

Economique – maintien de l'économie agricole et des emplois liés – appel d'offres à des entreprises de la région.

Récapitulatif des coûts

A) Remplacement de l'évacuateur à fumier	Fr.	77'000.--
B) Agrandissement de la fumière	Fr.	67'000.--
C) Remplacement des parois en bois du rural	Fr.	105'000.--
Honoraires divers (CAMAC, technicien, géomètres)	Fr.	<u>15'000.--</u>
Total intermédiaire	Fr.	264'000.--
Divers et imprévus 15 % (rénovation)	Fr.	<u>39'600.--</u>
Total final	Fr.	303'600.--

Arrondi à **Fr. 305'000.--**

Amortissement

Le 29 novembre 2023, le Conseil d'Etat a adopté la révision partielle du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) fixant les durées d'amortissement. Par conséquent et dans le cadre des travaux relatifs à ce préavis, un amortissement de 30 ans sera appliqué pour un total annuel de Fr. 10'166.70, via respectivement le compte 310.3310.00, ceci dès la fin des travaux. Ce montant sera, s'il le faut, réadapté en fonction du résultat final des travaux, étant donné l'estimation des « Divers et imprévus ».

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 10 octobre 2024,

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2024/07 ;
- ayant entendu le rapport de la Commission technique ;
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien divers au Domaine des Peupliers, pour un montant total de **Fr. 305'000.--**,
2. de lui **ACCORDER** à cet effet, à hauteur des travaux nets, le crédit nécessaire par le recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du dernier plafond d'endettement voté,

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 septembre 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Vice-Président :



N. Croci Torti, Mpl



Le Secrétaire :



Ph. Amevet

Déléguée municipale : Mme Sally Ann JUFER, Municipale

Ollon, le 28 août 2024 / JMM